



# LA BENISSON-DIEU

Bulletin municipal



[mairie@la-benisson-dieu.fr](mailto:mairie@la-benisson-dieu.fr)





## L'Edito du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Revenant du Congrès des Maires à Paris, le slogan pour cette session était : « Pour les communes, Liberté ! »

Ce slogan exprime le souhait, partagé par une grande partie des Maires, de donner aux communes les moyens de pouvoir répondre aux besoins de ses habitants. Hélas, cette volonté se heurte aux baisses successives des dotations et des subventions qui ne nous permettent pas de mener à bien tous les projets dont la commune aurait besoin.

Néanmoins, La Bénisson-Dieu ne baisse pas les bras et continue d'investir dans les différents aspects de la vie du village :

- Réhabilitation de l'ancienne « école des filles » en face de la Mairie avec l'appui d'Opheor
- Travaux de voirie
- Restauration du Tableau « Moïse sauvé des Eaux » pour notre abbatale ...



Pour citer les principaux.

En cette année électorale, je souhaite et suis persuadé que l'équipe qui va nous remplacer aura à cœur de les continuer et les mener à leurs termes.

Je voudrais également mettre à l'honneur notre Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots qui a aussi œuvré à son niveau pour organiser des événements fédérateurs comme la journée intergénérationnelle et le vide-greniers.

Enfin, je tiens à remercier mon équipe municipale pour tout le travail réalisé, les employés communaux et plus particulièrement Sandrine notre secrétaire appréciée de tous !

Je finirai par vous souhaiter à toutes et tous une très bonne année 2026 !

**Alain Godinot**



# Sommaire



- L'édito du Maire ..... Page 2
- Etat Civil 2025 ..... Page 4 et 5
- Le Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots ..... Page 6 et 7
- Travaux 2025 ..... Page 8
- Le Budget Communal ..... Page 9
- Esquisse Provisoire ..... Page 10
- Un Projet pour une maison qui se cherche un nom ..... Page 11 et 12
- Un peu d'histoire grâce à Michel Mivière ..... Page 13
- Démarches administratives et informations utiles ..... Page 14 et 15
- Elections Municipales 2026 - Nouveautés ..... Page 16
- Transfert Eau Potable ..... Page 17
- La Fin du SIADEP ..... Page 18
- L'école de La Bénisson-Dieu ..... Page 19
- Le Chemin des Ecoliers ..... Page 20
- La Bibliothèque ..... Page 21
- Bien vivre à La Bénisson-Dieu ..... Page 22
- Les Amis de l'Abbaye ..... Page 23
- Bien vivre à La Bénisson-Dieu avec de l'activité physique ..... Page 24
- Autres associations de la commune ..... Page 25
- Rétrospective 2025 ..... Page 26 et 27
- Agenda 2026 ..... Page 28



Bonne lecture !





## Naissances



Tous ces beaux bébés recevront le traditionnel cadeau de bienvenue lors de la cérémonie des vœux du Maire

Elzéar REGNIER-VIGOUROUX

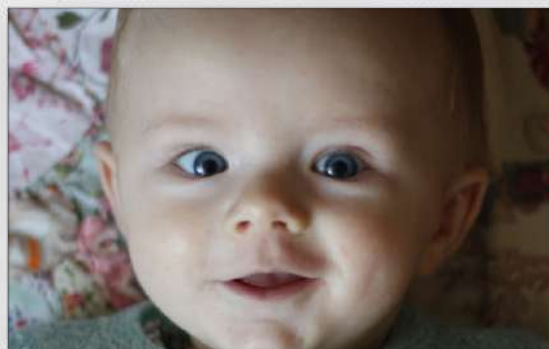
Le 09 Avril 2025



Elzéar

Sylvestre CHAMBEFORT

Le 20 Avril 2025



Sylvestre

Aliette SCHERRER

Le 25 Février 2025



Aliette

Lyndsianna HUGUENIN

Le 18 Septembre 2025



Lyndsianna

Amélia NUNES

Le 24 Décembre 2025



Amélia

*Si vous souhaitez recevoir  
les actualités de la  
commune, n'hésitez pas à  
nous communiquer votre  
adresse mail ou à vous  
inscrire auprès de la  
secrétaire de Mairie*



## Mariages

Christiane JACQUETIN et Pierre PETIT  
le 26 Juillet 2025

Sandra GOMES et Julien FEUGERE  
le 2 Août 2025

Bérangère BARTNIG et Pierre BOUFFARD  
le 14 Août 2025



Bérangère et Pierre



Sandra et Julien



Christiane et Pierre



## Pacs

- Alicia FONTAINE et Landry CHARQUET le 15 Février 2025



## Décès

M. René SANY le 23 Janvier 2025  
Mme Josette PALABOST (AVRIL) le 24 Mars 2025  
Mme Sarah GENTON le 18 Septembre 2025

Transcription de décès :

M. Maurice SEROUX le 6 Mai 2025  
Mme Danielle MARTIN le 29 Octobre 2025



## Baptême républicain

- Maëly RICHARD le 7 Juin 2025

# Le Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots : une année pleine d'énergie !

A La Bénisson-Dieu, les plus jeunes ne manquent pas d'idées ni d'enthousiasme. Le Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots (CMEB) s'est montré très actif tout au long de l'année, participant avec sérieux, curiosité et bonne humeur à la vie du village.

Les temps forts de l'année

## 17 17 janvier – Les vœux du maire

Les jeunes conseillers ont assisté à la cérémonie des vœux du maire. Un moment solennel mais aussi convivial, où ils ont pu découvrir le fonctionnement de la vie municipale et échanger avec les élus « des grands ».

## 17 12 mars – Journée intergénérationnelle

La journée intergénérationnelle a réuni petits et grands à la salle d'animation dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Jeux, échanges, rires et partages ont rythmé cette belle journée.

Les enfants, ravis, ont exprimé le souhait de renouveler cette rencontre chaque année.

## 17 19 mars – Journée nationale du souvenir et de recueillement

Toujours impliqués, les jeunes élus étaient présents à cette commémoration en hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

## 17 27 avril – Vide-greniers animé et convivial au village

Sous un magnifique soleil, le vide-greniers organisé par le CMEB a été un véritable succès ! De nombreux exposants ont animé les rues du village, dans une ambiance chaleureuse et dynamique. Un bénéfice de 367 euros a été réalisé.

## 17 8 mai – Commémoration de la Victoire de 1945

Les jeunes élus ont de nouveau répondu présents lors de la cérémonie officielle du 8 mai.



## 17 12 septembre – Nouvelles élections du CMEB

Les élections se sont déroulées comme des élections « officielles » : urne, vote secret, dépouillement... Cinq nouveaux conseillers ont été élus Inès LEGRAND, Noé BES DE BERC, Ruben TREFFCON, Faustine CARMELLO et Matt HINDERCHIED : et un a renouvelé son mandat : Louka RABERIN. Une belle leçon de citoyenneté !

## 17 27 octobre – Halloween s'invite au rond-point du village

Les élus du CMEB rejoints par des camarades de l'école, ont décoré le rond-point aux couleurs d'Halloween : citrouilles, fantômes et sorcières ont transformé l'entrée du village !

## 17 31 octobre – Défilé d'Halloween

Le CMEB en association avec le chemin des ecoliers a défilé dans le village et est reparti avec des paniers bien remplis de bonbons. Les enfants et adultes sont venus costumés.

## 17 11 novembre – Armistice de 1918

Participation à la cérémonie commémorative de la fin de la Première Guerre mondiale. Ce jour-là les petits élus se sont vus remettre leur écharpe tricolore.

## 17 10 décembre – Décoration du rond-point pour Noël

Cette année encore, le CMEB a apporté une touche de magie au village en décorant le rond-point pour les fêtes. Les décorations faites main ont ajouté une ambiance féerique qui a enchanté les habitants.



## Une belle leçon de citoyenneté

Tout au long de l'année, les jeunes conseillers ont montré leur engagement, leur enthousiasme et leur sens du collectif. Comme ils le disent eux-mêmes :

« On est content de participer, c'est important pour notre village et on apprend plein de choses ! »

Grâce à eux, la vie communale de La Bénisson-Dieu bat toujours un peu plus fort. ♥

## Manifestations prévues en 2026 et Projets :

- Une boîte à livres a été installée sous l'abribus du bourg. Elle est accessible à tous.

Le but : prendre, lire et déposer un livre...

Vœux du Maire : samedi 17 janvier à 11 heures à la Salle d'animation

Journée intergénérationnelle avec de nouvelles idées : samedi 7 mars à la Salle d'animation

Vide-greniers : 26 avril

Les commémorations : 19 mars, 8 mai et 11 novembre



Décoration du Rond-Point



Vide-Greniers

Rénovation de la voie d'accès au parking de la salle d'animation : partie comprise entre la route de Ste Marie et la route de la Teysonne en enrobé à chaud

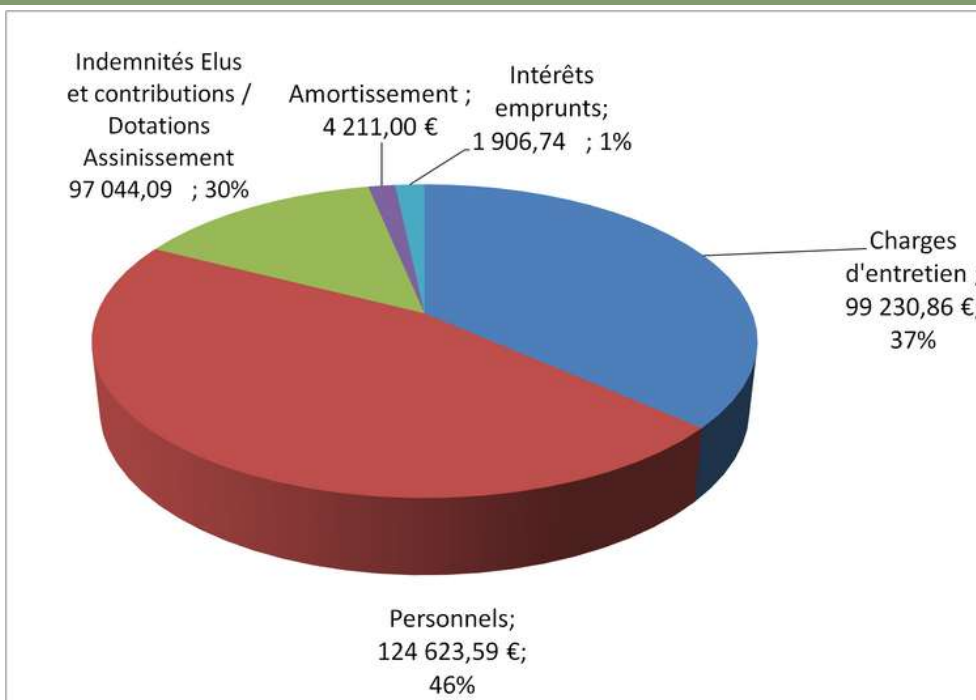
Route de St Grenobin : partie comprise de la maison Mivière à la maison Vial, réfection en enrobé recyclé

Route Jean Gonin : reprise de la partie revêtue en rabotage avec de l'enrobé recyclé

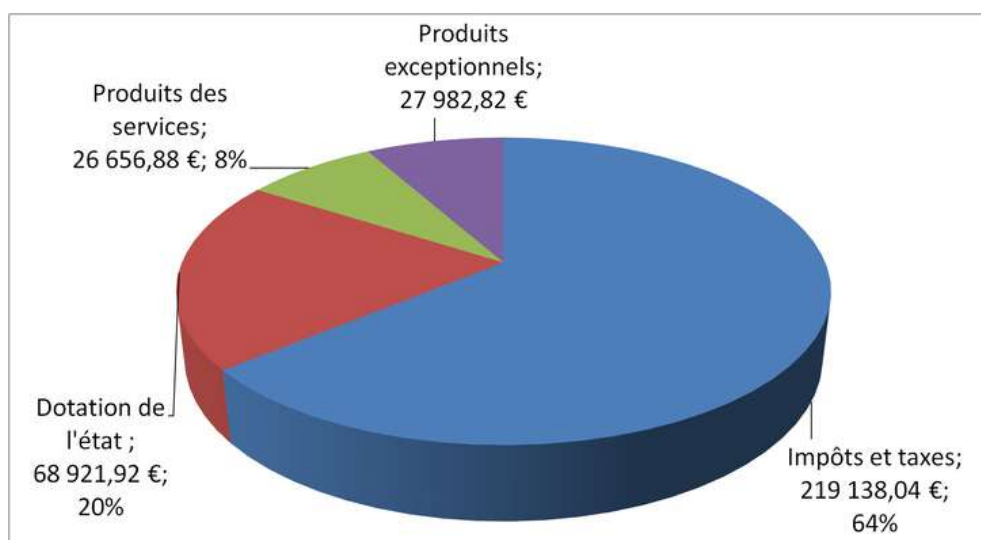


**Tous ces travaux ont été réalisés avec le soutien du Département de la Loire**

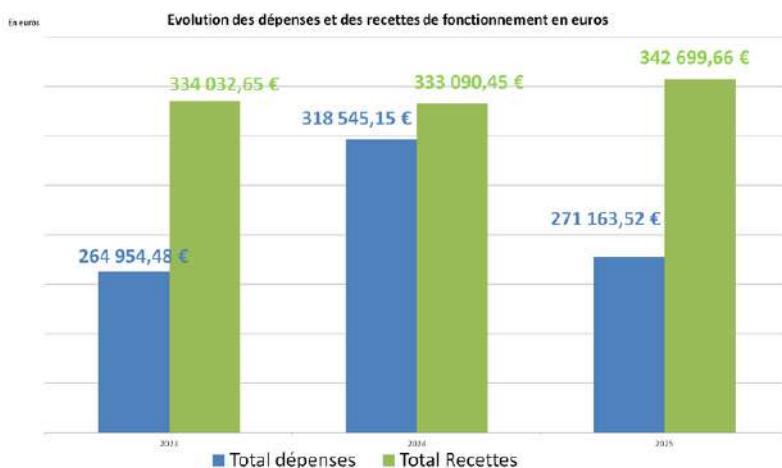
# Le budget communal



Répartition des dépenses 2025 par grands postes



Répartition des recettes 2025 par grands postes



Le budget communal 2025 revient à la normale après une année 2024 impacté par le transfert de compétence de l'assainissement à la Communauté de Commune. Le résultat de l'année se révèle nettement bénéficiaire avec des dépenses contenues et un enregistrement plus important de produits de services (cantine /location de la salle).



## Rue du Béal

### Plan du rez-de-chaussée

En bleu : bibliothèque et salle des associations

En beige et blanc : logements Ophéor

En haut à gauche : préau aménageable en fonction des possibilités financières et subventions

# Un projet pour une maison qui se cherche un nom

Le vendredi 12 décembre dernier, à la Salle d'Animation, les élus avaient organisé une réunion publique pour présenter l'état d'avancement du projet de réhabilitation du bâtiment, propriété de notre commune, au 5 de la rue Bernard de Clairvaux.

Pour rappel, ce projet consiste en la rénovation totale de ce tènement immobilier constitué de deux parcelles de terrain pour une surface de 556m<sup>2</sup> et d'un bâtiment d'une surface au sol de 200m<sup>2</sup> sur deux niveaux avec un préau de 37m<sup>2</sup>, ceci dans le but de créer des logements et des locaux à usage collectif ou para-médical.

Compte tenu de la charge financière trop importante qu'un tel projet entraînerait pour notre commune, la partie logements locatifs serait donc confiée au bailleur social Ophéor, la partie locaux tertiaires, bibliothèque, salle des associations et suivant les possibilités financières locaux locatifs à usage para-médicaux à la charge de notre commune.

Nous ne reviendrons pas dans le détail sur les raisons, les motivations et les atouts de ce projet important pour notre village mais il s'agit bien d'en assurer le développement et le dynamisme, de sauvegarder et de valoriser notre patrimoine, de garantir la pérennité de notre école, d'encourager la culture de proximité avec la bibliothèque, de soutenir les associations et d'offrir des solutions pour la santé, pour l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de mobilité.

Différentes étapes principales marquent l'avancement de ce projet :

- Septembre 2024, acceptation du projet par le Conseil d'Administration d'Ophéor.
- Diagnostic structurel positif du bâtiment par un Ingénieur Conseil, expert auprès des tribunaux.
- Montage juridique de l'opération avec Ophéor (bail emphytéotique et transfert maîtrise d'ouvrage)
- Rencontres avec l'architecte pour l'étude de faisabilité et chiffrage plus précis des travaux.
- Rencontres avec l'architecte des Bâtiments de France, contraintes avec un site classé.
- Réunions avec le Département, l'ARS, la Région et Leader pour les subventions.
- Premières esquisses de plans d'aménagements.
- Concertation avec la population à travers les associations et le questionnaire sur la bibliothèque.
- Début du nettoyage des locaux par des élus bénévoles.
- Réunion publique le 12 décembre pour la présentation du projet aux bayerots(es).
- Dépôt de demandes de subventions avant le 31 décembre 2025...

# Un projet pour une maison qui se cherche un nom

Quelques chiffres sur cette réalisation (suivant chiffrage de la faisabilité) :

Montant total de la réhabilitation, incluant le préau..... : 1 209 081 euros TTC

Part à la charge d'Ophéor..... : 787 447 euros TTC

Part à la charge de la commune, incluant le préau..... : 421 633 euros TTC

Part à la charge de la commune sans le préau..... : 321 633 euros TTC

Nota : TVA récupérable.

Le prix d'achat de 80 000 euros n'est pas pris en compte, déjà financé.

Ce grand projet est à présent « sur les rails », il va demander encore beaucoup de travail, les financements et subventions vont être déterminant en la matière, permettront-ils de concrétiser l'aménagement total des lieux, incluant ainsi le préau ou bien sera-t-il voué à la démolition ? Les mois à venir nous le dirons.

Il restera alors un point à définir : quel nom allons-nous donner à cette réalisation ?

Nous avons l'habitude, entre nous et provisoirement, de parler de « la maison d'en face » mais il est temps de trouver un autre vocable qui soit en harmonie avec notre si beau village.

Nous comptons sur vous tous pour nous faire parvenir vos idées et suggestions et nous ne manquerons pas de faire appel à votre arbitrage pour le choix définitif. Merci par avance.



**Merci de nous  
transmettre vos idées de  
noms avant le 31 Janvier  
en mairie !**

# Un peu d'histoire grâce à Michel Mivière : Les Halles

Elles sont citées la première fois dans une lettre au début XIX -ème siècle.

Le 27 janvier 1804, un groupe de notables de Briennon, habitant La Bénisson-dieu écrit au cardinal FESCH oncle de Napoléon 1<sup>er</sup>, Archevêque de Lyon, Vienne et Embrun en vue de la création d'une succursale pour le culte de l'Abbaye de La Bénisson-Dieu.

Ils mettent pour cela en évidence les points forts du lieu-dit.

Plusieurs maisons bourgeoises, un notaire, des marchands et artisans, ce qui donne lieu à l'établissement d'une Halle et de deux foires annuelles très anciennes.

Une rivière appelée Teyssonne alimente un moulin dans le bourg et un grand chemin tendant de la Pacaudière à Charlieu traverse le hameau servant au transport d'une immense quantité de graines qui venant du département de l'Allier approvisionnent les marchés de cette localité et de là se répandent dans un grand nombre de cantons plus ou moins éloignés.

Briennon, situé sur les bords de la Loire n'est composé que de cinq à six maisons, son église, dépourvue de cloches est très petite et en mauvais état. Elle peut contenir que trois cents personnes, tandis que celle de La Bénisson-Dieu peut en recevoir trois milles (les chiffres avaient été grossis en vue de faire avancer le projet de réouverture de l'église pour le culte). On voit dans le reste, que la Halle existe déjà et qu'elle va servir tout au long du XIX -ème siècle.

Le 2 novembre 1879, lors du conseil municipal, Monsieur le Maire de La Bénisson-Dieu, Théodore GODINOT expose aux conseillers que les Halles tombant en vétusté devraient être réparées au plus tôt, mais que la commune n'a pas les moyens. Il propose alors de mettre les Halles en location et que le produit de cette location servirait aux réparations.

Le conseil approuve, elles seront louées pour six années consécutives qui commenceront le 11 novembre 1879 et finiront le 11 novembre 1885.

La location sera de 20 francs minimum au plus fort enchérisseur. Le prix sera divisé en deux versements égaux le 11 mai et 11 novembre de chaque année.

Les droits de passage des propriétaires qui ont des ouvertures dessous réservées.

Le conseil autorise le Maire à porter cette décision par voie d'affiches à la connaissance du public, 8 jours avant de procéder à la location des dites « halles »

Signent le Maire et les conseillers.





## Carte Nationale d'identité et Passeport

Il est toujours possible de se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif électronique de recueil d'empreintes comme Charlieu (04.77.69.33.89) ou Roanne ou Renaison. Mais le plus simple est de faire une pré-demande sur le site <https://ants.gouv.fr>. Vous devez imprimer cette pré-demande ou relever son numéro. Il faut alors prendre rendez-vous dans une mairie équipée.

Dans tous les cas, la présence du demandeur est obligatoire pour la prise d'empreinte et la signature.



En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. Concrètement, votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez les 2 conditions suivantes : vous étiez majeur au moment de sa délivrance et la carte était encore valide le 1er janvier 2014. Cependant, il faut qu'elle ait moins de 10 ans pour pouvoir voyager en Europe.



## Recensement à 16 ans et journée défense Citoyenneté

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie ou sur [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr) ou sur [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr) pour tous les jeunes nés en 2010, et ce dans le trimestre de leur 16 ans.



La présence du jeune est obligatoire, ce recensement est indispensable pour l'inscription à tous les examens (scolaires ainsi que permis de conduire)

Vous devrez fournir :

- 1 pièce d'identité
- Livret de famille



## Pacte civil de solidarité (PACS)

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie ou chez un notaire.

Les documents à fournir :

- Convention de PACS (convention personnalisée ou formulaire complété Cerfa 15726\*02)
- Déclaration conjointe d'un PACS et attestation sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (Cerfa 15725\*03)
- Actes de naissance de - de 3 mois (copie intégrale ou extrait de filiation)
- Pièces d'identité en cours de validité (original + copie)



## Veolia Urgence

En cas d'urgence (fuite ou coupure d'eau par exemple) sur votre réseau, vous pouvez appeler Veolia Urgence au 09 69 32 34 58 (numéro non surtaxé qui assure les urgences techniques 24/24 h et 7 jours sur 7).



## Mariage

Les démarches s'effectuent auprès de la Mairie .

Les documents à fournir :

- Pièces d'identité en cours de validité (original + copie)
- Justificatif de domicile
- Informations sur les témoins
- Actes de naissance de - de 3 mois (copie intégrale ou extrait de filiation)

A noter que suivant les cas, des pièces supplémentaires pourront être nécessaires (pour + d'informations [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))



## Urbanisme, permis de construire, déclaration préalable de travaux

Possibilité de réaliser vos démarches en ligne :

<https://charlieu-belmont.geosphere.fr/guichet-unique>

Se renseigner en mairie.

Les formulaires sont disponibles sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Tous travaux entraînant des modifications d'aspect extérieur (fenêtres, crépi, toiture...) font obligatoirement l'objet d'une demande de travaux.

Tous travaux entraînant une emprise au sol de plus de 5m<sup>2</sup>, c'est-à-dire une utilisation de surface de plancher (poteau pour carport, abri de jardin, poteau pour couvrir une terrasse ...) doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande de travaux.



## ADMR

Avoir un interlocuteur près de chez soi c'est ce que propose l'ADMR pour tous ceux qui souhaitent continuer à bien vivre chez eux.

Permanence physique tous les matins de 9h à 12h : 301 rue de la Gare 42750 Saint-Denis-de-Cabanne.

Téléphone : 04.77.60.37.56 - <http://admr.org>



## Rénovation de l'habitat

Depuis le 1er janvier 2020, l'état propose MaPrimeRénov' pour aider les ménages à financer les travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

Initialement réservée aux propriétaires occupants modestes et très modestes, l'accessibilité à cette aide a été étendue depuis le 1er janvier 2021 (notamment aux propriétaires occupants et ce sans conditions de ressources). Cette aide s'applique aux demandes de primes déposées auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Pour plus d'informations : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), ou [www.anah.fr](http://www.anah.fr).

Avant d'entreprendre des travaux de rénovation, d'isolation ou la pose de panneaux photovoltaïque dans votre maison, prenez conseil auprès d'organismes compétents et surtout indépendants, renseignements gratuits auprès de :

ALEC42 : Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Loire ([www.alec42.org](http://www.alec42.org)).

Renovaction42 : le Service Public de la Rénovation Énergétique (04.77.41.41.25 - [www.renovactions42.org](http://www.renovactions42.org))

# Elections municipales 2026 - Nouveautés

## AUPARAVANT

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les électeurs avaient la possibilité de modifier la liste pour laquelle ils souhaitaient voter.

Les conseillers municipaux étaient alors élus au scrutin majoritaire et plurinominal, à 2 tours.

Les candidats pouvaient se présenter seuls ou de manière groupée ; dans le second cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire qu'il était possible en tant qu'électeur de rayer des noms de la liste choisie puis éventuellement de les remplacer par d'autres personnes.

Les suffrages étaient ensuite décomptés individuellement par candidat, y compris pour ceux qui s'étaient présentés de manière groupée.

## NOUVEAU MODE DE SCRUTIN

Un décret publié au Journal officiel du 28 août 2025 a fixé les dates des prochaines élections municipales. Le premier tour aura lieu le 15 mars 2026 et, le cas échéant, le second tour sera organisé le 22 mars. Les modalités du vote pour les élections municipales changent dans les communes de moins de 1000 habitants.

**DESORMAIS**, dans les communes de moins de 1000 habitants, lors des élections municipales, il sera appliqué le même mode de scrutin que dans les autres villes. Il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel et paritaire, à 2 tours.

Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance une femme / un homme ou inversement.

L'application de ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats (les candidatures isolées ne sont plus possibles) et la suppression du panachage.

**Désormais, il n'est plus possible d'ajouter ou de rayer le nom d'un candidat.**

Si tel est le cas, le bulletin de vote sera considéré comme nul. Il en sera de même si l'ordre des candidats est modifié.

Cette évolution a lieu car le mode de scrutin appliqué jusque-là dans les communes de moins de 1 000 habitants ne permettait pas le respect de la parité dans les conseils municipaux.

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE  
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT  
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**ÊTES-VOUS INSCRIT(E)  
SUR LES LISTES  
ÉLECTORALES ?**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT  
SUR LES LISTES ÉLECTORALES  
INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT**  
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- PAR INTERNET JUSQU'AU 4 FÉVRIER
- EN MAIRIE JUSQU'AU 6 FÉVRIER
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669\*02)

OU FLASHEZ CE QR CODE

**ÉLECTIONS MUNICIPALES  
15 ET 22 MARS 2026**

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016).

En effet, il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Or, il y a environ 2,9 millions d'électeurs non-inscrits et 7,7 millions de "mal-inscrits" (estimation insee). Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette "mal-inscription".

**- L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 4 février 2026 en ligne et jusqu'au 6 février 2026 en Mairie.**

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne (via le répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE)

- L'inscription peut se faire en ligne ou en mairie. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public. »

# Transfert de compétences : Acte II Charlieu Belmont Communauté prend la compétence eau potable

L'année 2025 a marqué une étape importante pour Charlieu-Belmont Communauté avec le transfert de la compétence assainissement collectif. Le service communautaire a été constitué progressivement, avec la création d'une équipe d'agents intercommunaux et en intégrant des agents communaux mis à disposition.

Grâce à cette organisation collective, l'exploitation des réseaux et des stations d'épuration s'est déroulée dans de bonnes conditions, permettant d'assurer la continuité du service public sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs projets structurants ont également avancé au cours de l'année. Parmi les plus marquants, on peut citer :

La mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eau pluviale de la rue des Ursulines à Charlieu ou du chemin des usines à Belmont de la Loire,

- La réhabilitation d'une partie du réseau et de la station à boues activée de St Denis de Cabanne par une station de type filtre planté de roseaux,
- La future station d'épuration de Belmont ou celle des étangs à St Hilaire, dont les constructions sont programmées pour 2026 ;
- Divers travaux de renouvellement, d'extension ou d'accessibilité des réseaux d'assainissement, réalisés dans plusieurs communes pour améliorer la qualité de service et la protection du milieu naturel.

Charlieu Belmont Communauté demeure également compétente pour la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui reste l'interlocuteur des usagers qui ne sont pas raccordés au tout à l'égout.

## 2026 : transfert de la compétence eau potable

Parallèlement, l'année 2025 a été consacrée à la préparation du transfert de la compétence eau potable, qui interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

L'objectif est clair : garantir une transition fluide tout en préservant l'organisation locale existante.

Ainsi, les modes de gestion actuels seront maintenus ; trois agents d'exploitation intercommunaux assureront les interventions quotidiennes dans les six communes actuellement gérées en régie et les contrats de délégation de service public (DSP) seront conservés jusqu'à leur terme pour Charlieu, Cuinzier, Belmont-de-la-Loire ainsi que pour les communes relevant du SIADEP ;

Dans les communes de Maizilly, Saint-Denis-de-Cabanne, une partie de Saint-Pierre-la-Noaille, Sevelinges, La Gresle et Vougy, la gestion restera assurée par les syndicats compétents (Roannaise de l'eau et SIEVS).

À travers ces évolutions, Charlieu-Belmont Communauté poursuit son engagement pour un service public de l'eau et de l'assainissement fiable, cohérent et de proximité, au service de l'ensemble des habitants du territoire.

## Tarif assainissement collectif 2026

Le tarif de l'assainissement collectif sur la commune a toujours été très bas ce qui a entraîné un très grand déficit du budget assainissement. Au moment du transfert le 01 janvier 2025, les tarifs avaient beaucoup augmenté mais n'ont pas permis d'équilibrer le budget. Pour cela, Charlieu-Belmont Communauté est dans l'obligation d'augmenter de nouveau les tarifs pour l'année 2026. La part fixe s'élèvera à 100€ et la part variable sera de 2€/m<sup>3</sup>.

Suite au transfert de compétences de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à Charlieu-Belmont Communauté, le S.I.A.D.E.P. qui compte actuellement 11 communes adhérentes sera dissout. VEOLIA continue la Délégation de Service Public (DSP) jusqu'en octobre 2027.

Rétrospective : le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau a été créé par arrêté préfectoral le 29 avril 1938. La guerre arrêta les travaux. Le syndicat a de nouveau fonctionné à partir de novembre 1945. M. Thorat Ennemond sera le premier président. La Bénisson-Dieu adhère en 1955. Les réservoirs du Bois Culé seront érigés en 1978-1979. Leur contenance est de 500m<sup>3</sup> chacun, ils sont alimentés par l'usine de traitement de Briennon. Le captage se fait dans le puits P7 et les Gravières. Ces réservoirs alimentent le surpresseur de Ste Marie. Le château d'eau « Les Cours » sera démoli en 2016.

**Actualité** : en 2026, des travaux d'étanchéité sont prévus sur les réservoirs du Bois Culé. Le début des travaux pour la construction de la nouvelle usine de traitement de Briennon est envisagé pour fin 2026 – début 2027, à proximité du bâtiment actuel.



**À VOS CÔTÉS  
POUR RÉUSSIR  
VOS TRAVAUX  
DE RÉNOVATION**

Rénov'actions42, le service public  
de la rénovation de l'habitat dans la Loire

**UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET INDÉPENDANT**

CONSEIL, ORIENTATION, ACCOMPAGNEMENT  
pour vos travaux de rénovation énergétique,  
d'adaptation à la perte d'autonomie,  
d'amélioration du confort et de la sécurité  
du logement



**04 77 41 41 25**  
[www.renovactions42.org](http://www.renovactions42.org)

**Où nous trouver ?**  
Saint-Etienne – Roanne – Montbrison  
et dans plus de 20 permanences de proximité dans toute la Loire

Un service proposé par l'ensemble des collectivités de la Loire



Avec le soutien de



Orange nous a confirmé la fermeture du réseau cuivre en 2029 sur notre commune. Les utilisateurs de ce réseau doivent anticiper leur changement de technologie d'ici là. »





L'école municipale de La Bénisson-Dieu joue un rôle essentiel dans la vie du village. Elle accueille les enfants dès l'âge de 2 ans

Grâce à l'engagement de l'équipe enseignante et au soutien de la commune, l'école offre un environnement éducatif de qualité, favorisant la réussite et le bien-être de chaque élève.

L'effectif reste stable avec 38 élèves :

- 22 élèves dans la classe de Madame BOURGEAT allant de la petite section de maternelle au CP aidée par Madame DEMULSAND (ATSEM)
- 16 élèves dans la classe de Monsieur GIRAUD allant du CE1 au CM2.

Le service du périscolaire fonctionne avec garderie matin et soir assurée par Madame DUPONT, le service de cantine est assuré par Madame DUPONT et Madame BERTHELIER qui assure également le ménage de l'école.

L'aide aux devoirs est toujours assurée gratuitement grâce au bénévolat de Madame LARDET et l'entretien du Jardin par M. Janvier



## Modalités d'inscription à l'école

Les enfants nés avant le 1er janvier 2022 doivent être inscrits auprès du Directeur de l'école M. Quentin GIRAUD et de la mairie.

N° de téléphone de l'école : 04.77.66.62.18

Adresse mail du Directeur : ce.0420122e@ac-lyon.fr

# Le Chemin des écoliers

Les actions 2025 ont été les suivantes

- Février : vente de choucroute (en partenariat avec l'empreinte charolaise de Pouilly-sous-Charlieu) et de bière (en partenariat avec les brasseurs du Sornin de Pouilly-sous-Charlieu)
- Juin : Tombola + Fête de l'école avec repas familial
- Septembre : Apéritif de rentrée du chemin des écoliers qui débute par l'assemblée générale avec l'élection du nouveau bureau : Alexia Rabérin (Présidente), Aurélie Dupont (Présidente adjointe), Myriam Kossmann (Trésorière), Frédérique Bosio (Trésorière adjointe), Gabrielle Caramelo (Secrétaire), Clémence Cuello (Secrétaire adjointe) et Marion Dutour (Responsable communication et Photographe)
- Octobre : Halloween récolte de bonbons dans La Bénisson-Dieu + goûter partagé en partenariat avec le CMEB
- Novembre : vente de tartes aux pommes en partenariat avec Festibaye lors de la vente du boudin + vente de fromages en partenariat avec la coopérative fromagère de St-Julien-sur-Suran (39-Jura)
- Décembre : vente de dessert au profit du Téléthon en partenariat avec le Festibaye + spectacle de Noël avec repas et visite du Père Noël

« L'ensemble des actions du Chemin des écoliers a pour objectif de contribuer directement à la concrétisation des projets de l'école. Grâce à l'implication du bureau — composé pour la première fois de 7 membres, un fait historique pour notre association — nous pouvons mener nos initiatives avec encore plus d'efficacité et de dynamisme.

Nous tenons à remercier chaleureusement les habitants pour leur participation fidèle à chacune de nos actions. Votre soutien est précieux et constitue une aide essentielle à la réussite de nos projets. »

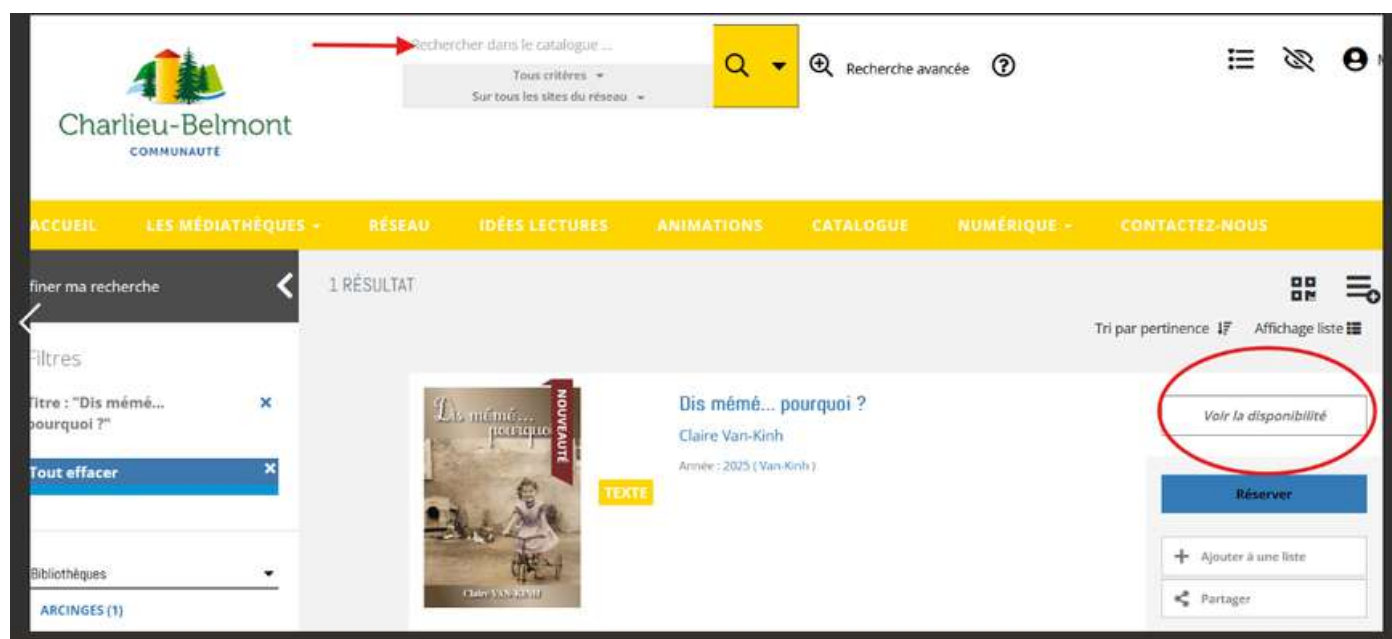
## LES 10 ACTIONS DU CHEMIN DES ÉCOLIERS ANNÉE 2025 / 2026



# Encore une belle année pour la Bibliothèque

Sur le premier semestre de l'année, l'équipe s'est formée à deux nouveaux logiciels : Syrtis pour continuer d'échanger avec la médiathèque départementale et assurer les navettes mensuelles de partage de livres avec les bibliothèques du département. Decalog permet quant à lui d'échanger avec les usagers de la communauté de communes. Ces formations ont eu lieu en soirée et se sont finalisées cet été. Désormais avec une même carte d'adhérent, vous pouvez emprunter gratuitement dans les 14 bibliothèques du réseau.

Comment faire pour savoir si un livre est disponible et où le trouver? se rendre sur le site <https://mediatheques-charlieubelmont.com/> tout en haut au centre, taper l'auteur ou le titre, quand vous l'avez trouvé dans la liste qui s'affiche, cliquer à droite sur "voir la disponibilité" et vous verrez en bas de l'écran la liste des bibliothèques qui le possèdent et s'il est disponible. Vous pourrez alors l'emprunter dans cette bibliothèque et le rendre à cet endroit.



**N'hésitez pas à venir lors des permanences, les bénévoles vous renseigneront.**

Ouvert le 1<sup>er</sup> lundi du mois de 16h30 à 18h et tous les vendredis de 17h30 à 19h

Les animations proposées cette année ont été tout d'abord la rencontre dédicace avec Claire Van Kinh le 13 juin à l'occasion de la sortie de son dernier ouvrage "Dis mémé pourquoi?".

Le 22 octobre dans le cadre du festival Deambul en Bib autour de la BD et du manga, nous recevions à la bibliothèque l'auteur dessinateur DUF. Les enfants présents ont pu profiter des conseils avisés du dessinateur pour créer leur propre bulle de BD et peut-être créer des vocations... Le 10 décembre c'est avec une malle d'animation "mortelle Adèle" de la médiathèque départementale que les enfants se sont retrouvés autour de leur personnage préféré.

Comme chaque année, les bénévoles se sont rendues à Neulise pour faire l'échange d'une grande partie du fond documentaire. Cela ne se substitue pas à l'achat de livres et le don de la communauté de Communes. Ainsi des ouvrages récents, de qualité vous sont proposés. L'école est accueillie chaque semaine et nous sommes la seule commune du canton à proposer un tel service. Bravo aux 5 bénévoles pour leur investissement.



## Bricoleurs et/ou jardiniers - Nuisances sonores

Les bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage de jour comme de nuit. Gérez les nuisances avec courtoisie et, par exemple, prévenez vos voisins si vous savez que vous allez faire du bruit.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

les jours de la semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 donc INTERDIT les dimanches après-midi.



## Haies et racines

Toutes les haies, les arbres, les végétaux longeant les routes communales, les chemins ou les terrains des voisins doivent être entretenus de manière régulière et de façon à ne pas gêner la circulation, la visibilité ou les voisins. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant la nidification, il est recommandé de ne pas tailler, ni élaguer entre le 15 mars et le 31 juillet.

En cas de manquement à cette réglementation, les propriétaires recevront une mise en demeure de la mairie. Si dans un délai d'un mois, les propriétaires n'ont pas fait ou fait faire le nécessaire, la mairie se réserve le droit de les faire réaliser et facturera les travaux aux propriétaires.

## Déchets



- Le brûlage des déchets végétaux et ménagers est interdit. Ils doivent être déposés en déchetterie.

Le non-respect de cette réglementation entraînera une amende de 450 €.

Merci à tous de respecter les colonnes de tri et de ne pas déposer les ordures n'importe où. Les protagonistes de plusieurs incivilités ont été retrouvés et verbalisés. L'amende est de 70€.



## Propriétaires d'animaux

Les propriétaires et responsables d'animaux doivent s'assurer que ceux-ci ne causent pas de gêne envers leur voisinage, tels qu'aboiement ou intrusion dans les propriétés privées.

Une amende pour nuisances sonores due aux aboiements incessants d'un chien peut aller jusqu'à 450 € (article R1337-7 du code de la santé publique).

Nous vous rappelons également que les chiens de catégories 1 et 2 doivent être déclarés en mairie.

Merci de respecter la tranquillité de vos voisins, jour et nuit en éduquant vos chiens.

La divagation des chiens est interdite. **Vous devez les tenir en laisse sur la voie publique. Une muselière est obligatoire pour certaines catégories.** Une amende pour les chiens errants ou en divagation peut aller de 150 € à 750 €.



## Stop aux cambriolages

Afin d'améliorer votre sécurité, lorsque vous vous absentez plusieurs jours, signalez-le à un voisin de confiance et à la brigade de Gendarmerie. Lorsque vous êtes absent, si possible faites relever votre courrier et faites ouvrir vos volets de temps en temps par une personne de confiance.

Si une personne se présente à votre domicile, se réclamant d'une administration, et si sa venue n'était pas programmée, ne la faites pas entrer. Appelez immédiatement la Gendarmerie : 17 (numéro gratuit).

Pour les dépôts de plaintes, contacter la gendarmerie de Charlieu, 20 rue Chantemerle.

Tel : 04.77.60.04.44



## Frelons

Les pompiers ne se déplacent plus pour détruire les nids de frelons et de guêpes. Vous pouvez faire appel à M. Paupier Bertrand au 06.98.57.96.54 ou à Gare aux guêpes 42 au 07.67.07.61.37. Il est conseillé d'installer des pièges dès le mois de Février pour plus d'efficacité.

# Les Amis de l'abbaye

En 2025, l'association Les Amis de l'abbaye de La Bénisson-Dieu a célébré ses 40 années d'existence. Fidèle à sa vocation de valorisation, de recherche et d'animation autour du site abbatial, elle a rassemblé membres, amis et sympathisants lors d'une journée conviviale, le samedi 17 mai.

La matinée et l'après-midi se sont déroulées à la salle d'animation, avec au programme : l'assemblée générale, apéritif suivi d'un déjeuner, quizz par équipes sur l'histoire de l'abbaye et de l'association, exposition de photographies argentiques noir et blanc de Guy Segay, présentation et dédicace de l'ouvrage Françoise de Nérestang ou l'indomptée de François Augusta.

Puis nous nous sommes rendus à l'église abbatiale pour une visite guidée conduite par Bernard Christophe, et l'accès libre au Trésor du clocher.

Enfin, pour clôturer cette journée anniversaire, l'association organisait un concert de harpe, flûte et kanklès donné par l'artiste leva Baublyte, avec accès gratuit pour nos adhérents 2025.

Les Amis de l'abbaye de La Bénisson-Dieu

<https://abbaye-la-benisson-dieu.fr/>

<https://www.facebook.com/abbayedelabenissondieu/>



Une belle photo de Groupe



Concert à l'abbaye



François Augusta



Bernard Christophe

# Bien vivre à La Bénisson-Dieu avec de l'activité physique !

## Anciens du basket :

Joueurs, accompagnateurs et arbitres se retrouvent à la salle de Briennon pour les matchs et ensuite au restaurant avec l'équipe adverse en alternant entre Briennon et La Bénisson-Dieu. L'ambiance et la convivialité sont toujours au rendez-vous.

## Marche du mercredi :

Le premier mercredi du mois, une marche est organisée dont Mme Souchon Germaine est la responsable des circuits.

En janvier, nous dégustons la traditionnelle galette et en juin, un pique-nique à la forêt de Lespinasse, pour terminer la saison.

## Pétanque du lundi :

Chaque lundi, plusieurs bayerots et « anciens » bayerots se retrouvent pour de nombreuses parties de boules et lorsque le temps ne le permet pas, des parties de coinchés. Tout cela dans la convivialité. Chaque anniversaire est souhaité et régulièrement un repas au restaurant où « les dames » sont conviées.



## Quelques nouvelles d'autres associations de la Commune



Première réunion des conscrits

La première réunion a eu lieu le 20/12/25. Elle a permis d'élire le nouveau bureau qui se compose du président : M. Grouiller Jean-Paul, d'un vice-président : M. Bosio Maxime, d'une secrétaire : Mme Janoura, d'une trésorière : Mme Leduc Colette et d'un trésorier adjoint : M. Tacher Benoit. Déjà, une vingtaine de conscrites et conscrits devraient participer à la fête des classes le samedi 26 septembre 2026. La prochaine réunion aura lieu le samedi 28 février 2026 à 10h30 à la mairie. Les personnes nées en 6 peuvent encore s'inscrire ou prendre des informations auprès de M. Grouiller Jean-Paul au 06.32.81.09.83.



Challenge Alain et Robert



Ballade Archange Autisme

Nouveauté !  
Présence d'Optical  
Vision sur la  
commune le 3ème  
jeudi du mois de  
14h à 18h30

**OPTICAL**  
**VISION** *Mobile*



Grégory SIMON Opticien diplômé  
Maître Artisan d'Art Lunetier  
06 76 19 93 76





Les vœux du Maire



Soirée Cabaret



40 ans Amis de l'abbaye



Rencontre avec Claire Yan Khin



Inauguration Gîte



Brocante



Festibaye



4-5 et 6 Juillet - Les Burlesques  
aux Cerqueux



Autour du manga et de la BD



15 Août : Concert des  
Chantres du Thoronnet



Téléthon



Vente de Boudin



Repas des aînés



Arbre de Noël de l'école

# Agenda 2026

Vous trouverez ci-après les différentes manifestations actuellement prévues au cours de l'année 2026. A vos calendriers !

Après-midi jeux tous les  
derniers jeudis du mois,  
de Septembre à Avril,  
au Restaurant la  
Terrasse  
N'hésitez pas à appeler  
06.23.93.49.21



**Vendredi 16 Janvier** : Soirée Patinoire



**Samedi 17 Janvier** : Vœux du Maire à la Salle d'Animation à 11h



**Février** : Vente de choucroute et de bières locales (organisée par le Chemin des écoliers) - Livraison le 06/02/2026



**Samedi 7 Mars** : Journée Intergénérationnelle à 14h à la salle d'animation (organisée par le CMEB)



**Dimanche 15 Mars** : Premier tour élections municipales - Vente de Brioches par le Chemin des écoliers.



**Mercredi 19 Mars** : Commémoration au monument aux morts



**Dimanche 22 Mars** : Deuxième tour des élections municipales



**Dimanche 26 Avril** : Vide-greniers (organisé par le CMEB)



**Mercredi 8 Mai** : Commémoration au monument aux morts



**Samedi 13 Juin** : Festibaye



**Dimanche 21 Juin** : Fête de l'école et Grande Tombola



**Samedi 18 et 19 Juillet** : 5ème édition des Médiévales (organisée par les Amis de l'Abbaye)



**Août** : Concours de pétanque (organisé par les Anciens du Basket)



**Vendredi 15 Août** : Concert grégorien des Chantres du Thoronet



**Septembre** : Challenge Alain et Robert (Boules lyonnaises)



**Samedi 26 Septembre** : Classe en 6



**Samedi 10 Octobre** : Concert de Gospel (organisé par les Amis de l'Abbaye)



**Samedi 7 Novembre** : Vente de boudin (organisée par Festibaye)



**Lundi 11 Novembre** : Commémoration au monument aux morts



**Samedi 14 Novembre** : Repas des Aînés



**Samedi 5 Décembre** : Téléthon

Et tous les  
mercredis  
de 13h30 à 14h30  
Marché Place des  
Abbesses

